

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la Salle du conseil le 17 décembre, 19 h 15

Sont présents : M. Hans Gruenwald Jr., maire
Mme Marie-Claude Frigault, conseillère
M. Archie Martin, conseiller
Mme Edith de Haerne, conseillère
M. André Boucher, conseiller
M. Danny Lalonde, conseiller
M. Mario Gauthier, conseiller
Mme Chantal Lemieux, directrice générale et trésorière

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 26 par le maire, Hans Gruenwald Jr. Hélène Therrien, greffière, fait fonction de secrétaire.

2018-12-445

Adoption du règlement numéro 360-2018 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2019

Attendu la présentation du projet du règlement en titre à la séance extraordinaire du 12 décembre 2018 ;

Attendu qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance extraordinaire du 12 décembre 2018 ;

Attendu que la directrice générale a mentionné les taux de taxation ainsi que l'objet et la portée du présent règlement permettant ainsi une dispense de lecture ;

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu que le conseil adopte le règlement portant le numéro 360-2018 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2019.

Conformément à l'article 359 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, un original du règlement numéro 360-2018 est enregistré au long au livre des règlements de la Ville de Rigaud et un original signé se retrouve aussi au dossier d'adoption dudit règlement.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

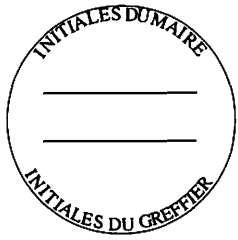
2018-12-446

Sécurité civile - demande d'aide financière - Volet 1

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE la Ville de Rigaud souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

ATTENDU QUE la Ville atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la Salle du conseil le 17 décembre, 19 h 15

Par conséquent,

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu

- Que la Ville de Rigaud présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec d'une somme de 4 500,00 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions afin de réaliser les actions décrites au formulaire prescrit qui totalisent 37 786,00 \$, et confirme que la contribution de la Ville sera d'une valeur d'au moins 900,00 \$;
- Que la Ville autorise M. Éric Martel, directeur adjoint au Service de sécurité incendie, division prévention, à signer, pour et au nom de la Ville le formulaire de demande d'aide financière et qu'il atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2018-12-447

Sécurité civile - demande d'aide financière - Volet 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE la Ville de Rigaud souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres dont, prioritairement, les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

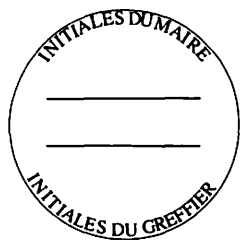
ATTENDU QUE la Ville atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

Par conséquent,

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu

- Que la Ville de Rigaud présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec d'une somme de 10 000,00 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions afin de réaliser les actions décrites au formulaire prescrit qui totalisent 43 157,00 \$, et confirme que la contribution de la Ville sera d'une valeur d'au moins 2 000,00 \$;
- Que la Ville atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Pointe-Fortune et de Très-Saint-Rédempteur pour le Volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000,00 \$ prévue au programme dans ce cas ;
- Que la Ville autorise Éric Martel, directeur adjoint au Service de sécurité incendie, division prévention, à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire de demande d'aide financière et qu'il atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la Salle du conseil le 17 décembre, 19 h 15

2018-12-448

Optimisation des services de sécurité incendie de Rigaud et de Saint-Lazare - autorisation de signature du renouvellement de l'entente aux fins de partager les services d'un fonctionnaire municipal avec la ville de Saint-Lazare pour l'année 2019

Considérant les travaux d'optimisation des services de sécurité incendie de Rigaud et de Saint-Lazare ne sont pas encore terminés ;

Par conséquent,

Il est proposé par M. André Boucher et résolu que le conseil autorise le maire, Hans Gruenwald Jr. ou, en son absence, Danny Lalonde, conseiller, ainsi que la greffière, Hélène Therrien ou, en son absence, Chantal Lemieux, directrice générale et trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville de Rigaud, le renouvellement de l'entente aux fins de partager les services d'un fonctionnaire municipal, soit le directeur du Service de la sécurité publique et de la sécurité incendie avec la ville de Saint-Lazare.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2018-12-449

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018 - engagements de la Ville de Rigaud

Attendu que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

Attendu que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation - MAMH (anciennement MAMOT);

Par conséquent,

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu que la Ville

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la Salle du conseil le 17 décembre, 19 h 15

- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux datée du 14 décembre 2018 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2018-12-450

Gestion du personnel – mouvements de personnel – décembre 2018

Il est proposé par Mme Marie-Claude Frigault et résolu, à la suite de la recommandation de la direction générale, de procéder l'embauche du personnel suivant :

Embauche (LCV, article 73.2.)				
Nom	Poste	Date	Régie par	Type
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE				
Thierry Dietrich*	Gestionnaire de risques	14 janvier au 31 décembre 2019	Politique et modalités du personnel cadre de la Ville de Rigaud	Temps partiel Temporaire

* conditionnel à la signature des ententes avec les municipalités de Très-Saint-Rédempteur et Pointe-Fortune

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2018-12-451

Renouvellement des contrats d'hébergement, d'entretien et de soutien relativement aux logiciels et aux équipements informatiques en provenance de PG Solutions pour l'année 2019

Attendu que le contrat d'entretien et de soutien pour les logiciels « PG Mégagest », « AccèsCité », « JMap », « AccèsCité – évaluation en ligne », « SyGed et Gestion de conseil » et « Première Ligne » se termine le 31 décembre 2018;

Attendu que le droit d'utilisation annuel du logiciel « AccèsCité » pour le rôle d'évaluation en ligne se termine le 31 décembre 2018;

Attendu que les contrats d'hébergement, d'entretien et de soutien du logiciel « Demandes en ligne » se terminent le 31 décembre 2018;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à la Salle du conseil le 17 décembre, 19 h 15

De renouveler les contrats d'hébergement, d'entretien et de soutien des logiciels « PG Mégagest », « AccèsCité », « JMap », « AccèsCité – évaluation en ligne », « SyGed et Gestion de conseil » et de « Première Ligne » entre la Ville et la compagnie PG Solutions au montant total de 50 920 \$, avant toutes taxes applicables, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

À cette fin, d'autoriser les dépenses et les paiements suivants, avant toutes taxes applicables, à même le fonds général :

1. 16 125 \$ pour les logiciels financiers « PG Mégagest » (comprend : paie, comptabilité et taxation);
2. 15 230 \$ pour le logiciel « AccèsCité » (comprend : permis, zonage, requêtes, dossier central);
3. 9 020 \$ pour l'application « JMap »;
4. 4 575 \$ pour l'application « AccèsCité – évaluation en ligne »;
5. 3 350 \$ pour les applications « SyGed et Gestion du conseil »; et
6. 2 620 \$ pour l'application « Première Ligne ».

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2018-12-452

Prolongation de contrat - appel d'offres 2017-SU-02 - services professionnels - deux (2) inspecteurs pour le Bureau du rétablissement - inondations (BRI) avec la firme Infrastructel

Attendu que le contrat 2017-SU-02 a été prolongé jusqu'au 21 décembre 2018 inclusivement par la résolution 2018-06-212 ;

Attendu que la Ville a diminué d'un employé le contrat original par la résolution 2018-08-282 ;

Attendu qu'il reste encore plusieurs dossiers à traiter au Bureau du rétablissement – inondations ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu de prolonger le contrat avec la firme Infrastructel – appel d'offres 2017-SU-02, pour les services de deux (2) inspecteurs pour le Bureau du rétablissement – inondations, et ce, jusqu'au 30 juin 2019. Le tout aux mêmes conditions et tarifications énumérées à l'appel d'offres numéro 2017-SU-02 et payable par le fonds général.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

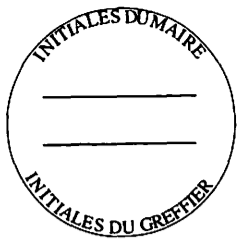
2018-12-453

PIIA – 40 (projeté), chemin Henri-Petit – construction d'un bâtiment commercial de type mini-entrepôt – lot 3 608 965 - secteur mixte autoroutier – zone C-161

Considérant les plans, les élévations, les échantillons, les brochures et les photos déposés ;

Considérant que toutes modifications apportées au plan nécessiteraient une nouvelle présentation/résolution notamment relativement à l'implantation du bâtiment, le choix des matériaux ou leur couleur, ainsi que la volumétrie et le gabarit et le choix des quincailleries (portes, etc.) ;

Considérant que l'aménagement du terrain, incluant le stationnement, devra faire l'objet d'une demande ultérieure ;



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
municipal, tenue à la Salle du conseil le 17 décembre,
19 h 15**

Considérant que l'affichage devra faire l'objet d'une demande ultérieure ;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour le secteur mixte autoroutier, zone C-161 ;

Par conséquent, il est proposé par M. André Boucher et résolu que, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative à la construction d'un bâtiment commercial de type mini-entrepôt au 40 (projeté), chemin Henri-Petit – lot 3 608 965 - secteur mixte autoroutier – zone C-161, le tout tel que les documents déposés à la condition suivante :

- revoir le choix des matériaux et des couleurs de revêtement extérieur du bâtiment, retravailler la façade et sa fenestration, et présenter ces éléments à nouveau au comité consultatif d'urbanisme pour recommandation au conseil.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Période de questions allouée aux personnes présentes

Le maire, Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

2018-12-454

Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par M. Archie Martin et résolu que la présente séance soit levée à 19 h 38.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Hans Gruenwald Jr.
Maire

Hélène Therrien, OMA
Greffière